

Le 07/06/2021, à Oudalle,

**Objet : Nautic Service Sauvetage – Bulletin d’information consécutif à l’incendie du 15 mai 2021**

Chers clients,

Comme vous le savez certainement, il y a tout juste trois semaines, dans la nuit du 14 au 15 mai 2021, les locaux principaux de Nautic Service Sauvetage, ainsi que ceux de trois sociétés voisines, ont été totalement détruits par un violent incendie, dont l’origine à priori accidentelle semble de nature électrique et qui, fort heureusement, n’a fait aucune victime.

Cette situation exceptionnelle a eu de nombreuses répercussions sur nos activités mais également, et nous en avons pleinement conscience, sur la saison de navigation des propriétaires de radeaux à réviser qui ont été détruits dans nos locaux ou des futurs propriétaires de radeaux Sea-Safe dont les délais de livraison se trouvent conséquemment impactés.

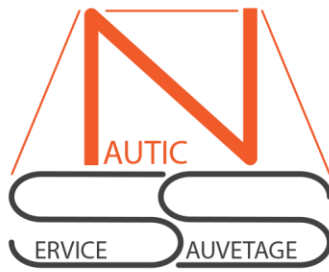
**1. La situation pour Nautic Service Sauvetage**

La première de ces répercussions est bien entendu matérielle, puisque les dégâts sur site sont colossaux et nos bureaux (y compris une très grande partie de nos données...), ateliers ainsi que la majeure partie de nos stocks de radeaux et pièces détachées ont été totalement détruits.

Aujourd’hui, et seulement trois semaines après ce cataclysme, nous avons réhabilité l’un de nos bâtiments annexes de stockage et y avons installé en urgence de nouveaux bureaux. L’atelier a été intégralement réaménagé pour y recréer une station de contrôle et d’entretien de radeaux de sauvetage afin de récupérer dans les plus brefs délais les agréments indispensables pour réviser des radeaux de sauvetage, qui nous avaient été délivrés uniquement pour notre site principal détruit par l’incendie.

Aujourd’hui, nous n’attendons plus que la visite de contrôle des autorités maritimes prévue pour le 14 Juin 2021 et donc la confirmation de récupération de ces agréments, pour reprendre nos activités de révision des radeaux dès que possible.

De plus, bien que la majorité de nos stocks ait été détruits dans l’incendie, certaines références de radeaux, stockés dans d’autres bâtiments, sont d’ores et déjà disponibles à la vente. Et des réapprovisionnements rapides sont prévus pour le courant des mois de Juin et Juillet, nous permettant de satisfaire la majorité des demandes dans des délais que nous considérons raisonnables en considération de ces circonstances exceptionnelles.



## 2. Le point sur l'indemnisation des radeaux détruits

Le nombre de radeaux en attente de leur révision stockés dans nos locaux était important au moment du sinistre, notamment en raison d'une période de fermeture de nos ateliers pour cause de Covid-19 pendant une dizaine de jours, à peine deux semaines avant l'incendie et ces dizaines de radeaux ont donc malheureusement été totalement détruits.

Les nombreuses démarches auprès de nos compagnies d'assurance pour demander des indemnités pour cette destruction ont été engagées au lendemain du sinistre et, après de nombreuses réunions avec les experts pour obtenir la meilleure indemnisation possible, nous disposons aujourd'hui d'un cadre général pour estimer le montant de l'indemnisation que les propriétaires de radeaux détruits devraient percevoir :

- L'une des premières choses importantes est que cette indemnité ne sera pas calculée sur la valeur d'achat du radeau de votre client, mais sur la base de la valeur de remplacement à neuf à la date du sinistre (notre tarif catalogue Sea-Safe 2021).
- Ensuite, la valeur d'occasion après entretien triennal sera calculée en fonction de l'âge du radeau, par l'application d'un coefficient de vétusté sur la valeur de remplacement à neuf : Ce coefficient de vétusté, calculé sur la base d'une durée de vie d'un radeau de 15 ans, sera de 20% par période de trois ans (périodes correspondant aux échéances de révision) : soit -20% pour un radeau de 3 ans, -40% pour un radeau de 6 ans, etc...
- Les radeaux n'ayant pas été révisés à la date du sinistre, le montant du forfait de révision sera donc déduit de cette valeur d'occasion, avec le maintien d'une valeur résiduelle minimale de 10% de la valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre.

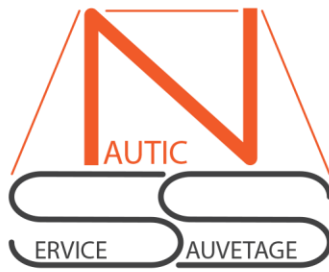
Nos équipes ont d'ores et déjà dressé un inventaire très complet des radeaux détruits au cours de l'incendie, ainsi que les points relais partenaires chez qui ils ont été préalablement déposés, sur la base des formulaires de demande de prise en charge qui nous ont été envoyés au cours des derniers mois.

## 3. Le remplacement des radeaux détruits

L'ensemble des radeaux qui nous ont été confiés ayant été détruits au cours de cet incendie, il reste primordial pour Nautic Service Sauvetage que la sécurité des plaisanciers ne soit pas impactée !

Nous avons donc souhaité proposer aux clients qui voudraient remplacer leur radeau sans attendre, ***un geste commercial, totalement indépendant de l'indemnisation des assurances, pour l'achat d'un radeau de sauvetage Sea-Safe neuf***. Ainsi, Nautic Service Sauvetage proposera aux clients justifiant de la destruction de leur radeau pendant l'incendie des radeaux Sea-Safe, sous réserve des stocks disponibles, avec une remise de 10% sur le prix public TTC en vigueur.

Nous espérons que les clients apprécieront ce coup de pouce supplémentaire pour l'achat d'un radeau neuf et que cette remise compensera en partie le surcoût par rapport au montant de la révision de l'ancien radeau.



#### 4. La mise à disposition des magasins de radeaux de prêt.

Malgré la destruction de la majorité de nos stocks, certains radeaux plus anciens (radeaux de prêt ou destinés à des démonstrations ou formation) étaient stockés dans des bâtiments annexes épargnés par les flammes.

Conscient de nos stocks limités en radeaux neufs et de nos potentielles difficultés et délais longs pour fournir un modèle précis aux clients ayant perdu leur radeau dans l'incendie et souhaitant le remplacer sans attendre, nous disposons ainsi d'une quantité limitée de radeaux disponibles que nous souhaitons mettre à la disposition des magasins afin qu'il les mettent à disposition de leur client pour des navigations de courte durée et ainsi ne pas trop les pénaliser à l'heure ou la période de navigation estivale débute.

-----  
Comme toujours, la sécurité des plaisanciers reste la priorité de Nautic Service Sauvetage et malgré cette catastrophe qui a touché nos installations il y a seulement trois semaines, nos équipes sont soudées, motivées et d'ores et déjà à pied d'œuvre pour reprendre l'ensemble de nos activités au plus tôt :

- Fourniture de radeaux de prêts et radeaux neufs dès à présent, avec priorité aux clients impactés par l'incendie (sous réserve de stocks disponibles).
- Reprise des activités de révision à partir de la semaine 24, dès que nos nouveaux locaux auront été contrôlés et approuvés par les autorités maritimes.
- Poursuite des démarches pour l'indemnisation des radeaux détruits avec la constitution des dossiers pour l'assurance, incluant les justificatifs nécessaires.

De plus, Nautic Service Sauvetage prévoit d'ores et déjà l'avenir et la saison 2022, en préparant l'aménagement dès à présent de nouveaux locaux parfaitement adaptés à nos plus intenses pics d'activité au cœur de la haute saison.

La route reste encore longue et semée d'embûches mais toute l'équipe de Nautic Service Sauvetage, galvanisée par les nombreux messages de sympathie et de soutien qu'elle a reçus ces dernières semaines, est déterminée pour revenir à une situation plus normale au plus vite après cette terrible épreuve.

Bien cordialement.

**Nautic Service Sauvetage**